

Conception : ESSEC

ÉCONOMIE et DROIT

OPTION TECHNOLOGIQUE

Mercredi 27 avril 2016, de 14 h. à 18 h.

Les deux sujets de l'épreuve « Économie » et « Droit » seront traités sur des copies séparées.

N.B. :

Il est recommandé de ne pas dépasser 10 pages.

Les candidats ne doivent faire usage d'aucun document ; l'utilisation de toute calculatrice et de tout matériel électronique est interdite.

Si au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il la signalera sur sa copie et poursuivra sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il sera amené à prendre.

Epreuve d'économie-droit

L'épreuve d'économie-droit est structurée en une partie «Economie», composée de deux parties : la note de synthèse et la réflexion argumentée et d'une partie «Droit», elle aussi composée de deux parties : la mise en situation juridique et la veille juridique. Les candidats doivent traiter l'ensemble.

ECONOMIE (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : NOTE DE SYNTHESE

A partir du dossier documentaire suivant, vous ferez une note de synthèse de 500 mots environ (à plus ou moins 10%) sur **la stagnation séculaire**.

Composition du dossier documentaire :

- Document 1 : Croissance zéro
- Document 2 : La stagnation séculaire selon L. Summers
- Document 3 : La productivité s'essouffle-t-elle?

Dossier documentaire :

Document 1 : Croissance zéro

C'est le scénario à vous faire dresser les cheveux sur la tête. Que se passerait-il si ce que nous vivons depuis sept ans et qui ressemble fort à une dépression persistante devait durer, non pas quelques mois ni même quelques années, mais quelques décennies? Qu'advierait-il si les revenus, le niveau de vie, de la plupart d'entre nous entraient dans une période glaciaire? L'hypothèse paraît saugrenue, mais elle est sérieusement débattue un peu partout dans le monde, et d'abord aux États-Unis, qui n'ont pourtant cessé, depuis la fin du XIX^e siècle, de repousser les limites de la création de richesses pour devenir, après l'Angleterre, le moteur de la croissance mondiale. La question agite bel et bien les plus beaux esprits de l'intelligentsia américaine. À commencer par Robert Gordon, professeur à l'université Northwestern et célèbre économiste spécialiste de la croissance et de la productivité. (...)

Larry Summers reprend à son compte la théorie de Gordon et suggère que les économies développées pourraient bien être plongées pour longtemps dans une sorte de stagnation séculaire. Le concept évoque la fin des années 1930 et les travaux d'Alvin Hansen, celui qui fut parfois surnommé le « Keynes américain ». Ce professeur à Harvard pensait à l'époque, comme certains de ses contemporains, que la Grande Dépression avait marqué le point de départ d'une baisse irrémédiable du taux de croissance tendanciel de long terme (la thèse serait invalidée par la croissance des Trente Glorieuses, mais personne avant 1939 n'aurait pu imaginer que les nécessités de la reconstruction infléchiraient sensiblement le

cours de l'histoire économique). Si la réflexion théorique de Hansen revisitée suscite autant d'émoi, c'est que la crise de 2008 a troublé les esprits. (...)

L'analyse de Summers rejoint celle de Gordon en partant d'un constat trivial mais souvent négligé: la crise financière qui a commencé en 2008 est loin derrière nous, et pourtant nos économies sont toujours aussi déprimées. La reprise est laborieuse dans les pays avancés malgré les politiques monétaires très accommodantes mises en place par les banques centrales. Pour preuve, le PIB cumulé des quatre plus grandes économies développées (États-Unis, zone euro, Japon, Royaume-Uni) n'est pas revenu sur sa tendance d'avant crise. Il s'éloigne même irrésistiblement de sa trajectoire de long terme, ce qui confirme une dégradation de la croissance potentielle.

Summers observe également que l'expansion qui a précédé la crise financière mondiale de 2008 était elle-même atypique au regard des précédentes. En dépit de la formation d'une bulle immobilière gonflée par le crédit et d'une augmentation significative de la dette des ménages qui a soutenu la consommation, il n'y a eu ni surchauffe, ni pression inflationniste significative, ni croissance supérieure à la tendance de long terme. Quant au niveau du marché du travail, il était correct, mais sans plus... Pour Larry Summers, pas de doute : cette succession de bulles sans début de commencement de pressions inflationnistes est le signe que nos économies avancées ont désormais besoin de fabriquer à jet continu ces dangereuses baudruches pour espérer se rapprocher du plein-emploi. Une situation qui, aux yeux de l'économiste américain, ne date pas de 2008 mais du milieu des années 1980. Les bulles (Internet, immobilière) auraient simplement masqué la « stagnation séculaire » en stimulant artificiellement la demande globale.

Dès lors, pour le professeur de Harvard, le diagnostic ne fait aucun doute: l'état normal des économies avancées est celui d'une dépression légère parfois rehaussée de brefs épisodes de prospérité associés à la formation de bulles et à l'endettement qui les accompagne. La grande récession de 2008 ne représente pas une rupture, mais plutôt un « retour à la normale », une sorte de stagnation éternelle, perspective aussi peu réjouissante que le repos éternel! Voilà pourquoi, dit-il à la brillante assistance rassemblée à Jackson Hole, il sera nécessaire, dans les années qui viennent, de mobiliser la matière grise mondiale afin de « réfléchir aux moyens de gérer une économie où le taux d'intérêt nominal à zéro constitue un inhibiteur chronique de l'activité économique, tirant nos économies en arrière, bien au-dessous de leur potentiel ». L'analyse est partagée par Paul Krugman, autre voix qui porte dans le débat opposant les grands économistes de la planète.

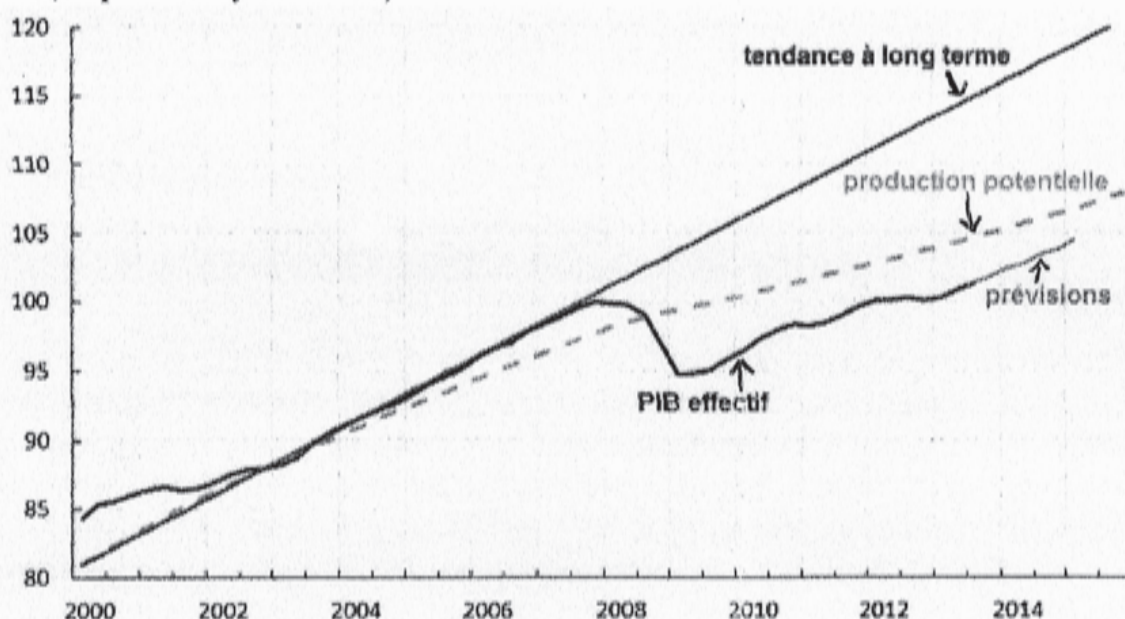
Source : P. Artus et M-P Virard, Croissance zéro, Fayard, 2015 (pages 17 à 26)

Document 2 : La stagnation séculaire selon L. Summers

Larry Summers fait deux constats.. D'une part, suite à la Grande Récession de 2008-2009, la reprise a été particulièrement lente dans les pays avancés et ce malgré les politiques monétaires ultra-accommodantes menées par les banques centrales. Si la croissance

économique a peu ou prou renoué avec son rythme d'avant-crise, le PIB n'est pas revenu à sa tendance d'avant-crise. Aujourd'hui, le PIB cumulé des quatre plus grandes économies développées ne dépasse que de quelques points de pourcentage son niveau au pic d'avant-crise (cf. graphique). Il s'éloigne même au cours du temps de sa trajectoire tendancielle de long terme, ce qui suggère une détérioration de la production potentielle.

Evolution du PIB effectif, du PIB potentiel et du PIB tendanciel du G4 (Etats-Unis, zone euro, Japon et Royaume-Uni)



Mais ce qui interpelle également Larry Summers, c'est que l'expansion précédant la crise financière mondiale fut elle-même atypique au regard des précédentes. Plusieurs pays ont connu une hausse rapide de l'endettement du secteur financier et des ménages, ainsi qu'une forte hausse des prix de l'immobilier. Malgré la formation d'une bulle immobilière alimentée par le crédit, il n'y a eu aucun signe d'un excès de demande globale, d'une économie fonctionnant au-dessus de son potentiel : la croissance n'a pas été supérieure à sa tendance de long terme, il n'y a pas eu de réelle accélération de l'inflation, les taux de chômage n'ont pas été particulièrement faibles et des capacités de production restèrent inemployées. Les Etats-Unis ont connu une monstrueuse bulle immobilière, mais même celle-ci n'a pas été capable de générer des pressions inflationnistes.

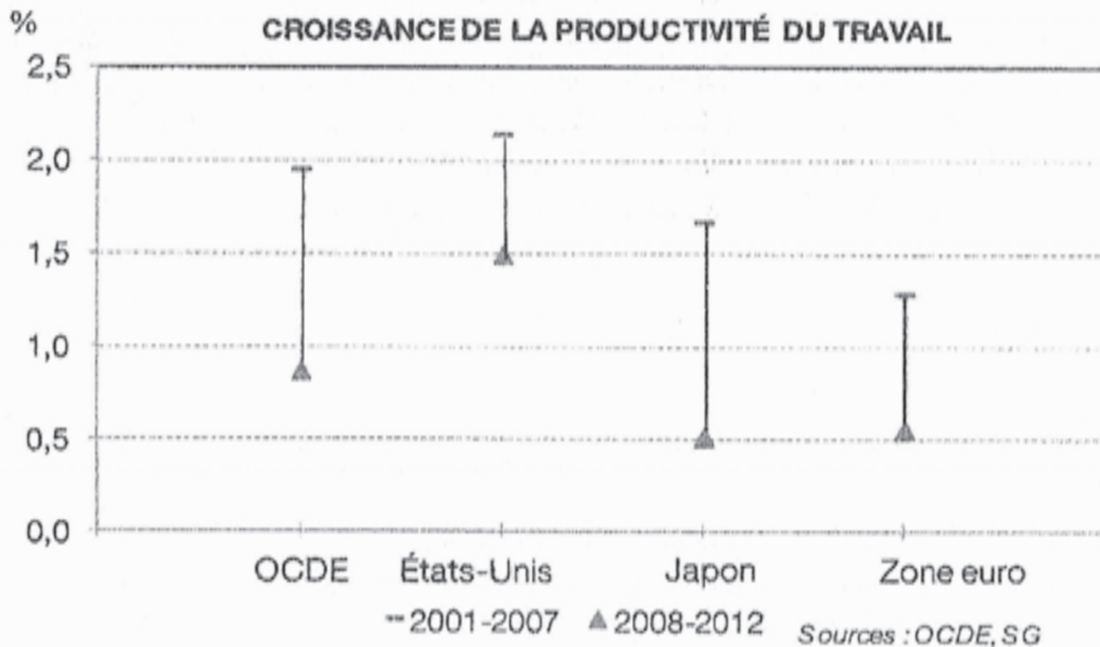
Pour expliquer l'absence de surchauffe lors de l'expansion et la faiblesse de la reprise, Summers suggère que le taux d'intérêt naturel a été particulièrement faible ces dernières décennies, voire même négatif ces dernières années. Martin Wolf (2013) et Antonio Fatás (2013) confirment que l'investissement connaissait une tendance baissière avant même l'éclatement de la crise mondiale. Les bulles ont pu dissimuler la stagnation séculaire en stimulant momentanément la demande globale : ce fut précisément le cas avec la bulle internet à la fin des années quatre-vingt-dix et avec la bulle immobilière dans les années deux mille. La stagnation ne serait donc pas atypique, mais précisément le niveau « normal » d'activité. Cette situation peut en outre persister durablement, ce qui signifie que la crise est loin d'être finie. Désormais, il pourrait même être nécessaire de générer des bulles continuellement pour que les économies avancées atteignent le plein emploi.

La faiblesse du taux d'intérêt d'équilibre peut trouver une explication dans l'existence d'un « excès mondial d'épargne ». (...) Pour d'autres auteurs, la faiblesse du taux d'intérêt naturel et la faiblesse de la reprise trouvent leur origine dans des facteurs plus structurels, par exemple démographiques et technologiques, et ceux-ci peuvent notamment expliquer pourquoi l'investissement ne s'est pas accru malgré la baisse des taux d'intérêt réels. Pour Gordon la croissance de la productivité a connu un renouveau au cours des années quatre-vingt-dix avec la diffusion des nouvelles technologies d'information et de communication, mais le potentiel attaché à ces innovations serait à présent épuisé. Le taux de croissance de la productivité a désormais retrouvé la tendance qu'il suivait avant les années quatre-vingt-dix, soit un taux de 1,5 % par an, et pour Gordon il se maintiendra durablement à ce faible niveau.

Source : Overblog 30 nov 2013

Document 3 : La productivité s'essouffle-t-elle?

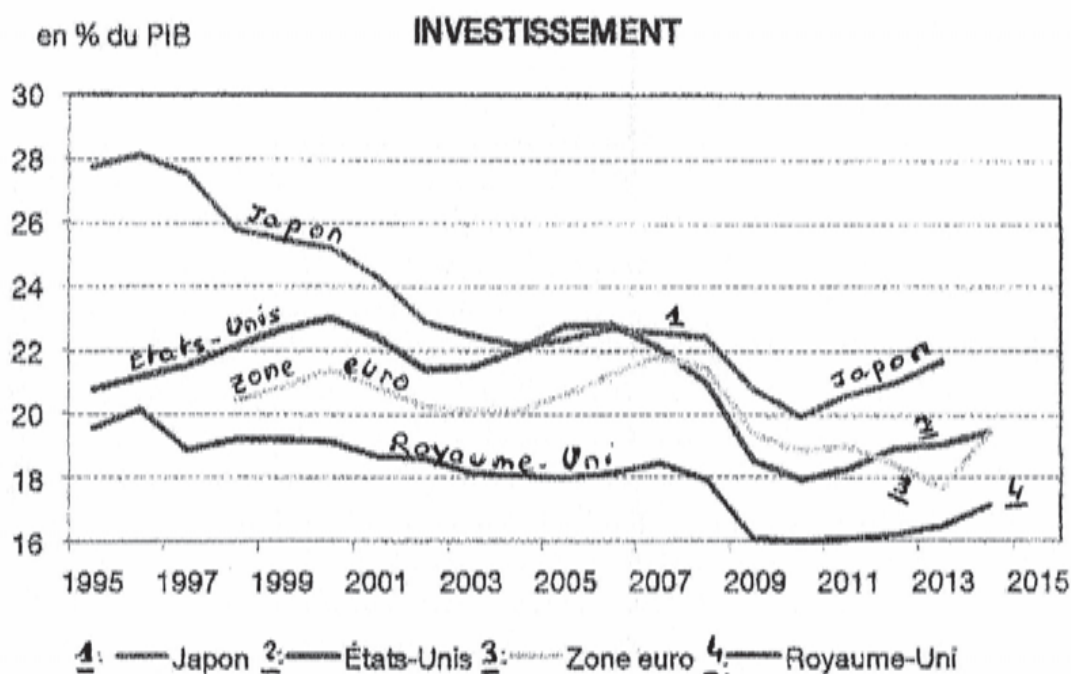
Cet environnement de faible croissance alimente un débat sur la chute de la productivité des pays développés. On peut en effet la constater depuis 2008 dans l'ensemble des pays. Aux États Unis elle aurait continué à décélérer depuis 2012 et sa progression annuelle serait voisine de 0,5% comme dans les autres pays.



Toute la question est de savoir si cette baisse est principalement liée aux séquelles de la crise financière de 2009, destinées à disparaître à terme, ou bien si le ralentissement est durable, en rupture avec les cycles de croissance antérieurs.

Il est souvent observé que la productivité baisse à l'issue d'une crise financière. L'excès d'endettement devant être apuré, les agents économiques retardent leurs investissements et privilégient le rétablissement de leur situation financière, comme l'explique notamment l'économiste K. Rogoff. L'ajustement de l'emploi permet de rétablir le niveau de productivité mais il progresse moins vite.

D'autres thèses, dans la lignée de l'école autrichienne, mettent en cause le « mal-investissement » provoqué par des taux d'intérêt excessivement bas : une longue période d'assainissement serait nécessaire pour restaurer une rentabilité suffisante du capital productif. Celle-ci enregistre seulement après la crise les effets de la mauvaise allocation du capital lors de la période précédant la crise caractérisée par une « bulle » qui a déformé la structure de l'économie. Les activités excessivement stimulées par la bulle se contractent ou disparaissent. C'est donc aussi le niveau élevé de la productivité pendant la période précédant la crise qui apparaît comme artificiellement gonflé par l'excès de crédit.



Source: Datastream

Outre les séquelles du passé, liées à la crise systémique, il existe une série d'obstacles à la reprise de la demande dans les économies développées. Avec le départ à la retraite des générations du baby boom, l'offre de main-d'œuvre progresse moins vite, elle décline dans plusieurs pays. Ce déclin pèse sur la demande et le vieillissement incite à épargner davantage. La montée des inégalités est un autre frein à la croissance de la demande car elle bénéficie à des individus qui épargnent davantage. Ce surcroît d'épargne expliquerait les taux d'intérêt très bas mais serait impuissant à stimuler une véritable reprise de l'investissement, selon la thèse de la stagnation séculaire mise en avant par L. Summers. Des erreurs de politique économique comme l'excès d'austérité fiscale ou l'excès de régulation financière sont également mis en avant comme éléments possibles d'explication.

Toutefois, quelle que soit la nature des obstacles pesant sur la demande et des remèdes qu'on pourrait lui apporter, l'interrogation sur le rythme des gains de productivité concerne au premier chef l'évolution de l'offre. Si la productivité progresse plus lentement, une explication est à rechercher du côté de l'innovation technologique et de sa vitesse de diffusion dans l'ensemble de l'économie, même si cela peut paraître paradoxal compte tenu du développement rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Un des spécialistes reconnus de cette question aux États-Unis, R. Gordon, estime cependant que les fruits en termes de productivité seraient nettement moins importants qu'escomptés. Les données économiques américaines récentes, avec une hausse de l'emploi plus dynamique que celle du PIB en seraient le reflet. Par ailleurs la baisse de l'investissement en proportion du PIB, assez nette depuis 2008, ne plaide pas en faveur d'une amélioration du capital productif et d'une accélération des gains de productivité pour l'ensemble de l'économie.

En opposition à cette thèse, d'autres économistes restent optimistes sur les effets de la révolution informatique et digitale. Nous serions proches d'un point d'inflexion conduisant à une diffusion plus rapide des progrès dans le système productif. Ce ne serait pas encore visible dans les statistiques en raison de la difficulté à correctement mesurer la productivité qui fait appel au partage prix volume de la production. A qualité constante, la baisse des prix liée aux nouveaux produits serait insuffisamment prise en compte, limitant la perception des gains de productivité. Ce problème de mesure est toutefois ancien, la vraie question étant de savoir si la taille de ce biais a augmenté au cours de la période récente. En outre, il concerne davantage les secteurs proches de la frontière technologique que l'ensemble de l'économie. L'ampleur de cette sous estimation ne doit donc pas en être exagérée.

Sans trancher ces débats sur la productivité et la faiblesse de la demande, il est en revanche plausible que le potentiel de croissance des pays développés baisse, ce qui ne faciliterait pas la réduction de l'endettement dans les pays qui en ont besoin.

Source : Société générale, ScénarioEco, Septembre 2015

SECONDE PARTIE : REFLEXION ARGUMENTEE

Sujet : Productivité et croissance économique.

DROIT (50% de la note globale)

PREMIERE PARTIE : MISE EN SITUATION JURIDIQUE

Cas MAISONS CONFORT PIERRE

Créée en 1934, Maisons Confort Pierre est une entreprise familiale dont le siège historique se situe à Mulhouse (Haut-Rhin). Avec plus de 60 000 réalisations, l'entreprise est devenue l'un des leaders en France de l'accession à la propriété en proposant des maisons économes en énergie au meilleur rapport qualité-prix du marché. Grâce à un réseau de près de 120 points de vente et 6 centres techniques, l'entreprise couvre aujourd'hui l'ensemble des régions françaises.

Reconnue pour la qualité de ses prestations, pour le caractère innovant de son offre, et pour son respect des valeurs sociétales et environnementales, Maisons Confort Pierre est considérée par les professionnels de l'immobilier et de la construction, par ses partenaires industriels et surtout par ses clients comme un acteur de référence.

Maisons Confort Pierre dispose de catalogues de maisons adaptées aux particularités architecturales de toutes les régions et réalise aussi des maisons sur-mesure, entièrement personnalisées.

Enfin, Maisons Confort Pierre est une entreprise de services avec une offre complète : recherche de terrain, conception personnalisée de maison, prise en charge des démarches administratives, optimisation du financement du projet, pilotage et contrôle de la sous-traitance, mais également et selon les besoins, équipement intérieur et extérieur de la maison, sécurité ou assurances.

Le directeur juridique de Maisons Confort Pierre vous demande d'étudier trois dossiers et de donner un avis motivé et synthétique sur les difficultés qu'ils soulèvent...

Questions:

1. Le contrat de construction de maison individuelle proposé par Maisons Confort Pierre prévoit l'organisation de visites pour les futurs propriétaires, à différents stades d'avancement du chantier. Lors d'une de ces visites, un client de Maisons Confort Pierre - François Robien - et un ami qui l'accompagnait - Jacques Besson - ont été victimes d'un accident : ils ont en effet été heurtés par le bras articulé d'un tractopelle de l'entreprise, manœuvré par Paul Perissol, et ont été blessés.

Souhaitant anticiper les éventuels recours des victimes, la direction de Maisons Confort Pierre vous consulte pour savoir sur quels fondements et à quelles personnes leurs avocats peuvent demander réparation des préjudices subis.

2. Monsieur et Madame Duflot ont conclu un contrat avec Maisons Confort Pierre en vue de la construction d'une résidence secondaire. Monsieur Duflot est handicapé et se déplace en fauteuil roulant. Il aurait souhaité acquérir une maison de plain-pied. Mais le commercial de Maisons Confort Pierre, Henri Pinel, a incité le couple à choisir le modèle « Grand large », plus spacieux, dont les chambres sont au premier étage. Le vendeur a rassuré le couple sur la possibilité d'installer un ascenseur d'escalier - indispensable pour monsieur Duflot - et le contrat a été conclu. Mais lors de la réception de la maison, monsieur Duflot constate qu'en raison de l'étroitesse de l'escalier, il sera impossible d'installer un ascenseur d'escalier. Néanmoins, le commercial de Maisons Confort Pierre soutient que les époux Duflot ont l'obligation de réceptionner la maison et de payer le solde du prix de vente.

La direction commerciale de Maisons Confort Pierre souhaiterait savoir s'il est possible de contraindre les époux Duflot à prendre livraison de la maison et à verser le solde du prix.

3. La direction de Maisons Confort Pierre a entamé des négociations avec l'entreprise Maisons Niphex, en vue d'un rapprochement progressif pouvant aboutir à une fusion. Un premier accord a été entériné par les deux entreprises. L'accord prévoit que ces dernières fixeront conjointement les tarifs de leurs modèles de maisons afin d'éviter des écarts de prix excessifs. D'autre part, les deux entreprises s'engagent à limiter les offres promotionnelles qui réduisent leurs marges commerciales. Enfin, l'accord prévoit une répartition géographique de leur activité : La moitié nord de la France pour Maisons Confort Pierre et la moitié sud pour Maisons Niphex.

La direction de Maisons Confort Pierre est persuadée que cet accord permettra de réaliser des économies (réduction du nombre de points de vente, simplification de la logistique...) et permettra de créer de nombreux emplois.

La direction de Maisons Confort Pierre voudrait connaître votre point de vue sur la validité de cet accord.

SECONDE PARTIE : VEILLE JURIDIQUE

« Pourquoi est-il nécessaire d'encadrer juridiquement la liberté d'entreprendre ? »

Vous répondrez à cette question dans un bref développement en illustrant vos propos par plusieurs exemples issus notamment de votre activité de veille juridique.

